



COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Cent dix-septième session

Rome, 24-26 octobre 2022

**Activités de la Sous-Division droit et développement –
Rapport d'information**

I. Introduction

1. À sa quatre-vingt-dix-neuvième session, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a recommandé que des rapports contenant des informations sur les activités menées par la Sous-Division droit et développement (LEGN) continuent à lui être communiqués à ses prochaines sessions¹. Encouragée par les recommandations et l'appui continu du Comité, conformément à ce qui a été approuvé par le Conseil², la Sous-Division droit et développement soumet le présent rapport qui porte sur certaines activités menées depuis la présentation du précédent rapport au CQCJ³.

II. Activités et résultats⁴

A. Initiatives récentes et informations actualisées d'ordre général

i. Pertes et gaspillage alimentaires

2. La Sous-Division droit et développement a entrepris plusieurs activités visant à appuyer la mise en œuvre du Code de conduite volontaire de la FAO pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, qui a été approuvé par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, en 2021. Au niveau des pays, la Sous-Division droit et développement a évalué les cadres juridiques relatifs aux pertes et au gaspillage alimentaires de certains pays (Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pérou, Tadjikistan, Turkménistan et Uruguay) et a donné des orientations à ce sujet. En outre, elle a contribué à l'élaboration d'une loi-cadre sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires en Géorgie et au Pérou. Une note juridique intitulée «Enabling legal environments for the prevention and reduction of food loss and waste» (Environnements juridiques propices à la prévention et à la réduction des pertes et du gaspillages alimentaires), qui résume les principales approches législatives de la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires et qui souligne l'importance du

¹ CL 150/2, paragraphes 28 et 29; CL 165/12, paragraphes 22 à 25 et paragraphe 3 du résumé.

² CL 165/REP, paragraphe 28.

³ CCLM 113/6.

⁴ On trouvera toutes les références des publications dans l'annexe et à l'adresse <https://www.fao.org/legal-services/publications/library/fr/>.

Code de conduite volontaire, va bientôt être publiée. Au niveau régional, la Sous-Division droit et développement a aidé le Parlement Latino-américain et Caraïbéen (PARLATINO) à mettre au point une loi type sur les pertes et le gaspillage alimentaires, qui a été adoptée en février 2022, et a rédigé à l'intention des parlementaires une note juridique sur la législation visant à prévenir et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires (note n° 10 d'une série lancée en 2020). En outre, des contributions techniques aux aspects juridiques de la Stratégie de gestion des pertes après récolte de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Membres de la Corne de l'Afrique, de la vallée du Nil et de l'Afrique des Grands Lacs) ont été fournies.

ii. *Intégration des questions liées au genre et mesures spéciales temporaires*

3. Dans le droit fil de la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision), la Sous-Division droit et développement a travaillé à l'élaboration d'un guide juridique sur l'intégration des questions de genre dans différents domaines liés à l'alimentation et à l'agriculture. En outre, elle a publié une étude juridique intitulée *Achieving de facto gender equality in land, forest and fisheries tenure – Scaling up the adoption of temporary special measures in national legal frameworks*, qui explique de manière approfondie comment parvenir à l'égalité de genre dans le domaine des droits fonciers dans des secteurs spécifiques au moyen de mesures spéciales temporaires. L'objectif de cette étude est de continuer à encourager les Membres à mettre en pratique les dispositions de l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cette étude sera complétée par une note juridique intitulée *Legislating for impact: making use of temporary special measures in food and agriculture legislation*, qui servira d'outil pour promouvoir une législation allant au-delà de la simple non-discrimination. Dans le cadre d'une initiative connexe, une base de données thématique transversale qui a été baptisée «Gender Lex» est en cours d'élaboration. Elle permettra d'accéder gratuitement à des informations sur les instruments juridiques nationaux et internationaux qui donnent aux femmes et aux hommes les moyens de jouir de leurs droits, et de les exercer, dans les sphères politique, économique, culturelle et familiale.

iii. *Table ronde de haut niveau sur la gouvernance des systèmes agroalimentaires durables*

4. La Sous-Division droit et développement est fière de faire savoir que de la table ronde de haut niveau sur la gouvernance des systèmes agroalimentaires durables, qui s'est tenue le 15 juillet 2022, a été une réussite. Le Directeur général de la FAO et d'autres chefs d'organismes et de programmes des Nations Unies, ainsi qu'une pléthore d'experts de haut niveau spécialistes de la question venant du secteur privé et du secteur public, ont participé à la manifestation organisée et dirigée par la Sous-Division droit et développement, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Dans le cadre de la table ronde, l'ensemble du processus législatif, de l'élaboration à l'application, a été examiné. Les débats ont porté sur des sujets tels que les solutions novatrices permettant d'améliorer l'élaboration des lois, ainsi que les défis et les possibilités qui se présentent en ce qui concerne la mise en œuvre, le respect et l'application. Plus précisément, la manifestation visait à déterminer les moyens novateurs qui permettraient de réduire les écarts aux niveaux du respect et de l'application dans le domaine du développement durable et de la gouvernance des systèmes agroalimentaires et à définir le rôle des acteurs concernés, y compris la FAO. Les thèmes couverts lors de la manifestation ont été choisis avec soin afin d'éclairer davantage l'élaboration du Programme de la Sous-Division droit et développement sur la mise en œuvre, le respect et l'application, une initiative qui a été signalée au CQCJ à sa cent treizième session⁵.

iv. *Journée mondiale de l'alimentation 2022 – Conférence juridique*

5. Sur la base de la table ronde de haut niveau sur la gouvernance des systèmes agroalimentaires durables, qui s'est tenue le 15 juillet 2022, une conférence juridique d'ouverture sera organisée par le Conseiller juridique de la FAO le 31 octobre 2022, dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation 2022. La Sous-Division droit et développement prévoit de faire de la conférence

⁵ CCLM 113/6.

juridique une manifestation annuelle régulière, qui consistera à étudier des sujets juridiques alignés sur le thème de chaque Journée mondiale de l'alimentation. L'objectif de cette série de conférences est de donner plus de visibilité aux législations – nationales et internationales – liées à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture. Plus spécifiquement, il s'agira d'offrir un espace pour étudier les perspectives juridiques internationales, au-delà des seuls domaines de l'alimentation et de l'agriculture, sur des questions relevant de la compétence de la FAO.

B. Progrès accomplis dans le cadre d'autres initiatives

v. Élaboration de cadres juridiques et réglementaires

6. La Sous-Division droit et développement continue à s'acquitter de ses responsabilités au titre du mandat constitutionnel de la FAO dont l'objet est de fournir à ses Membres une assistance technique en matière législative, à leur demande et en étroite collaboration avec les unités techniques et les bureaux décentralisés concernés.

7. Une assistance concernant l'élaboration ou la révision de cadres juridiques et la rédaction législative a été prêtée dans un large éventail de domaines: santé des végétaux, pesticides et gestion des engrais, sécurité sanitaire et qualité des aliments pour animaux (Namibie); gestion forestière (Seychelles); semences (Mozambique); conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Érythrée, Fidji, Ghana, Kenya, Somalie, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines, notamment); marquage des engins de pêche (Costa Rica, Indonésie et Kenya); pêches continentales et aquaculture durables (Guyana); terres et enregistrement de la propriété foncière (Ouzbékistan); droits fonciers (Libéria); souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire et nutrition (Cuba); étiquetage nutritionnel (Panama).

8. Une série d'évaluations juridiques préliminaires des cadres juridiques et institutionnels existants a été menée par la FAO dans les États Membres des régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, dont voici quelques exemples: évaluation des cadres juridiques et politiques relatifs à la gouvernance des régimes fonciers et aux mécanismes de résolution des différends (Gambie); évaluation des cadres juridiques et institutionnels qui régissent la pêche et l'aquaculture (Sénégal, Côte d'Ivoire et Cabo Verde); analyse des cadres juridiques et institutionnels qui régissent les forêts dans sept pays, dans le cadre du projet «Transformation mondiale des forêts pour les peuples et le climat: Un focus sur l'Afrique de l'Ouest»; analyse des instruments juridiques ayant trait à la gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme sur le massif du Fouta-Djallon⁶; analyse des cadres législatifs et réglementaires pour la gouvernance des terres pastorales et des ressources en eau dans certains pays d'Afrique de l'Ouest.

9. En outre, la Sous-Division droit et développement a contribué à la mise au point d'un cadre réglementaire harmonisé relatif aux engrais pour la Communauté de développement de l'Afrique australe, a prêté une assistance technique à la Convention constitutionnelle chilienne en ce qui concerne l'inclusion du droit à une alimentation adéquate dans la nouvelle constitution et a participé à la rédaction d'un décret ministériel sur la création d'un registre national pour l'enregistrement des groupes d'action locaux, dans le cadre d'un projet conjoint de la FAO et de ONU-Femmes sur l'équité de genre en milieu rural et le tourisme en Albanie.

vi. Aide aux parlementaires

10. La collaboration actuelle de la Sous-Division droit et développement avec les alliances parlementaires a notamment consisté à aider le Parlement panafricain à mettre au point une loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et à prêter une assistance technique et à renforcer les capacités dans plusieurs domaines. La Sous-Division droit et développement a également aidé à faire le bilan des besoins des réseaux parlementaires en matière de structures de gouvernance, d'activités et d'assistance technique dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique. Elle collabore également avec les divisions techniques et les bureaux de pays de la FAO dans

⁶ <https://digitallibrary.un.org/record/15356?ln=fr>.

le cadre de formations nationales destinées aux parlementaires. Une formation consacrée aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale sera par exemple organisée en septembre 2022, à la demande du parlement namibien. En outre, dans la région Amérique latine et Caraïbes, elle a présenté au PARLATINO les principales conclusions de la publication intitulée «Légiférer pour promouvoir l'agroécologie en Amérique latine et dans les Caraïbes. Directives pour une loi type du Parlement Latino-américain et Caribéen sur l'agroécologie». Dans le cadre de l'assistance technique prêtée actuellement au Front parlementaire contre la faim et des activités de renforcement des capacités qui lui sont destinées, trois nouvelles notes juridiques ont été publiées à l'intention des parlementaires de la région Amérique latine et Caraïbes. Une assistance a également été prêtée au Parlement (PARLASUR) du Marché commun austral (MERCOSUR) dans le cadre d'un projet de loi sur l'agriculture familiale.

vii. Changement climatique

11. La Sous-Division droit et développement a apporté d'importantes contributions en vue de la mise au point de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, qui prend en compte l'importance des cadres juridiques et institutionnels dans la lutte contre le changement climatique au niveau national. Elle a mis à jour sa propre stratégie relative à la législation et au changement climatique, qu'elle a réaligné sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, qui a été approuvée à la cent soixante-dixième session du Conseil de la FAO⁷. Actuellement, elle collabore directement avec le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) de la FAO, en vue de l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle de l'Organisation pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.

viii. Initiative sur l'évaluation de l'impact de la réglementation

12. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'initiative de la Sous-Division droit et développement sur l'évaluation de l'impact de la réglementation, dont il a été fait rapport pour la première fois dans le document CCLM 113/6. Dans le cadre d'une collaboration active avec les départements et les unités techniques de la FAO et de partenariats stratégiques, la Sous-Division droit et développement s'emploie à produire ses propres connaissances dans ce domaine. Ainsi, elle sera plus à même d'étayer l'élaboration de ses futures activités et programmes, y compris la conception et la fourniture d'une assistance technique dans tous les domaines techniques de la FAO.

ix. Collaboration avec les partenaires

13. La Sous-Division droit et développement a poursuivi sa collaboration avec l'Alliance quadripartite (PNUE, OMS et OMSA [anciennement OIE])⁸ en ce qui concerne la législation dans les domaines de l'approche «Une seule santé» et de la résistance aux antimicrobiens. À la suite de la mise au point d'un outil d'évaluation de la législation intéressant la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche «Une seule santé», sous l'égide de la Sous-Division droit et développement, des travaux sont actuellement menés en vue de la création d'un «outil quadripartite» en 2023. Il s'agira du premier et du seul instrument portant sur la législation intéressant la résistance aux antimicrobiens dans la perspective de l'approche «Une seule santé» (humains, animaux, végétaux et environnement). La collaboration de la Sous-Division droit et développement avec ces partenaires porte également sur d'autres domaines ayant trait à la législation relative à l'alimentation et à l'agriculture: élargissement du projet d'aide aux pays et activités conjointes au niveau mondial avec l'OMSA, ainsi qu'avec le PNUE et l'OMS sur la législation relative aux pesticides (La Sous-Division droit et développement contribue à l'élaboration de trois documents d'orientation pour la mise en œuvre du Code de conduite international sur la gestion des pesticides) et avec le PNUE en tant que coordonnatrice de l'élaboration

⁷ Voir CL 170/REP, paragraphe 12, alinéa f. et annexe C.

⁸ PNUE: Programme des Nations Unies pour l'environnement; OMS: Organisation mondiale de la Santé; OMSA: Organisation mondiale de la santé animale (fondée en tant qu'OIE).

d'un traité international sur les plastiques (contributions de la Sous-Division droit et développement dans le domaine des déchets plastiques marins et agricoles).

14. En partenariat avec l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), la Sous-Division droit et développement a mené des recherches juridiques en Ouganda et au Honduras sur la législation visant à atténuer les effets de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes vulnérables. Outre les débats qui se tiennent au niveau national dans les deux pays, qui déboucheront sur la publication de rapports et de notes juridiques, les travaux se poursuivent afin de produire une étude mondiale et une note juridique mondiale et dans l'optique d'organiser une manifestation mondiale conjointe sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations d'urgence.

15. La collaboration avec l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) a consisté à mener un projet de recherche sur les structures juridiques des entreprises agricoles, en vue de l'élaboration d'un instrument juridique sur les structures juridiques des entreprises agricoles. À ce sujet, la Sous-Division droit et développement a donné deux cours lors de la première université d'été d'UNIDROIT, en juillet 2022: un cours sur le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA pour l'agriculture sous contrat (publié en 2015) et un cours sur les travaux concernant les structures juridiques des entreprises agricoles qui sont menés actuellement.

16. La collaboration de longue date de la Sous-Division droit et développement avec l'Association internationale du barreau (IBA) a débouché sur des résultats concrets, en mai 2022. Deux manifestations de renforcement des capacités destinées aux professionnels du domaine juridique et consacrées aux investissements responsables dans l'agriculture ont été organisées, en collaboration avec l'Institut international pour l'environnement et le développement, le Centre colombien pour l'investissement durable et la section de l'IBA chargée du droit agricole. Les participants, qui représentaient respectivement les régions Afrique et Asie, ont débattu des défis et des possibilités qui se présentent pour les professionnels du droit dans ce domaine, en s'appuyant sur les Principes CSA-IRA⁹ et sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, qui ont servi d'orientations¹⁰.

17. Des publications spécialisées et du matériel de renforcement des capacités ont été mis au point et des manifestations ont été organisées dans le cadre de plusieurs collaborations de la Sous-Division droit et développement avec les partenaires, notamment: 1) avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), lesquelles ont abouti à la publication, en 2020, d'un guide de référence sur la mise en œuvre de la CITES au moyen des cadres juridiques nationaux sur les pêches et à la tenue de deux ateliers de formation sous-régionaux en ligne consacrés à l'utilisation du guide de référence, un troisième étant prévu fin 2022 ou début 2023; 2) avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en vue de l'élaboration d'un guide législatif sur la lutte contre le crime dans le secteur des pêches, qui sera publié fin 2022; 3) avec le *One Ocean Hub* (pôle «Un océan»), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Division des pêches de la FAO, collaboration qui a consisté à coorganiser, en juin 2022, deux manifestations qui portaient sur les moyens d'améliorer la protection des droits humains des artisans pêcheurs et auxquelles a participé le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement. La Sous-Division droit et développement contribue actuellement à l'élaboration d'un document d'orientation à ce sujet; 4) avec la Banque mondiale, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) de l'ONU, l'Autorité internationale des fonds marins, la Faculté de droit de l'Université de Melbourne et le Centre de Droit maritime et océanique de l'Université de Nantes, afin de mettre au point et de

⁹ Principes CSA-IRA: Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

¹⁰ On trouvera des informations complémentaires (en anglais) et les enregistrements des webinaires aux adresses suivantes: <https://www.ibanet.org/conference-details/CONF2216> et <https://www.ibanet.org/conference-details/CONF2217>.

dispenser des cours de formation en ligne sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans.

x. Renforcement des capacités, publications et autres outils d'apprentissage

18. La Sous-Division droit et développement a mis au point des cours de formation en ligne, principalement sur des questions liées aux pêches, lesquels ont été mis en ligne sur le site web de l'Académie numérique de la FAO¹¹. En collaboration avec le Programme Nansen sur l'approche écosystémique des pêches et la Division des pêches de la FAO, la Sous-Division droit et développement a créé un cours intitulé «Ecosystem Approach to Fisheries – Policy and Legal Implementation» (Approche écosystémique des pêches – Mise en œuvre politique et juridique), qui a été mis en ligne en octobre 2021. En outre, elle a coorganisé une série de cinq ateliers en ligne, qui se sont tenus de septembre 2020 à avril 2021, afin de former des participants de pays d'Afrique et de l'Asie du Sud-Est à l'utilisation d'un outil de diagnostic pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches à partir des cadres politiques et juridiques. Un cours intitulé «Legislating for Small-Scale Fisheries» (Légiférer dans le secteur de la pêche artisanale), élaboré en collaboration avec le *One Ocean Hub*, sera mis en ligne en 2022. Enfin, trois autres cours ont été mis en ligne sur la plateforme de formation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (*Capacitación para América Latina*): deux cours d'initiation portant respectivement sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) et sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (leurs traductions en espagnol sont en cours), ainsi qu'un cours sur le droit à une alimentation adéquate dans la région Amérique Latine et Caraïbes, qui sont disponibles gratuitement¹².

19. Des activités de renforcement des capacités ont également été organisées à l'intention: 1) de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, sur l'utilisation des outils de diagnostic juridique de la Sous-Division droit et développement dans le secteur de la pêche artisanale, sur l'approche écosystémique des pêches, sur l'évaluation et la révision juridique dans le secteur aquacole et sur la résistance aux antimicrobiens; 2) du Chili et d'El Salvador, dans le contexte de leurs processus de révision constitutionnelle respectifs, sur les contributions et l'expérience dans le domaine du droit à l'alimentation au Chili au service de la nouvelle constitution, auxquelles ont participé le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, entre autres participants de haut niveau.

20. La Sous-Division droit et développement continue d'être prolifique en matière de publications, en particulier en ce qui concerne les notes juridiques et les publications en collaboration avec des partenaires sur un large éventail de sujets. Veuillez vous référer à l'**annexe** pour consulter la liste complète des documents publiés depuis la cent treizième session du Comité.

xi. Informations actualisées sur les données personnalisées pour la prise de décisions

21. FAOLEX, la base de données législatives et politiques phare de la Sous-Division droit et développement continue de croître et son nombre d'utilisateurs augmente, mais, dans ce contexte, on s'est également concentré sur l'intégration des bases de données thématiques connexes dans un écosystème de données juridiques efficace et synergique. Depuis la cent treizième session du Comité, les bases de données présentées ci-dessous ont été créées.

22. La base de données **PORT-LEX** a été conçue pour permettre le suivi de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, à la suite de son entrée en vigueur. Elle regroupe les mesures du ressort de l'État du port qui ont été adoptées aux niveaux national et régional (par l'intermédiaire des organisations régionales de gestion des pêches – ORGP) pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En mettant à disposition des pratiques optimales, elle aidera les pays et les ORGP à coordonner leurs efforts lorsqu'ils adoptent et mettent en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.

¹¹ <https://elearning.fao.org/>.

¹² <https://capacitacion.fao.org/>.

23. La base de données thématique **AQUALEX** a été lancée début mars 2022 et a été présentée lors de la Semaine mondiale de l'eau, qui s'est tenue peu après à Dakar (Sénégal). Une vidéo promotionnelle a été produite et des travaux sont menés actuellement pour continuer d'alimenter la base avec des profils analytiques des législations nationales sur l'eau et des instruments consacrés aux bassins transfrontaliers, sous réserve de la disponibilité de ressources.

24. La base de données **AMR-LEX** a, quant à elle, été lancée en juillet 2022. Financée par le Fonds Fleming et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), AMR-LEX est une base de données thématique qui rassemble les législations et les politiques qui présentent un intérêt pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens au sein des systèmes agroalimentaires.

25. La base de données **SSF-LEX** devrait être lancée à l'occasion du quatrième Congrès mondial de la pêche artisanale qui se tiendra en novembre 2022, en Afrique du Sud, dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022. Cette base de données thématique est entièrement consacrée au secteur de la pêche artisanale. Elle propose des profils de pays accompagnés d'informations sur les engagements internationaux et régionaux, ainsi qu'une brève analyse des législations et politiques nationales qui portent sur la pêche artisanale et qui favorisent la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.

IV. Suite que le Comité est invité à donner

26. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques est invité à :

- a) prendre note du présent rapport d'information et donner les indications qu'il jugera appropriées;
- b) prendre note, en particulier, des efforts déployés par la Sous-Division droit et développement au titre de son initiative visant à évaluer les incidences sociales et économiques de la législation et de ses efforts de promotion, notamment la table ronde de haut niveau et la conférence juridique, et à encourager les Membres à soutenir de telles initiatives;
- c) prendre note du fait que des informations et des orientations juridiques personnalisées plus nombreuses et plus facilement accessibles sont à la disposition des Membres et d'autres parties prenantes, y compris par l'intermédiaire des différentes bases de données juridiques, des formations en ligne et des notes juridiques;
- d) réaffirmer qu'il est important de disposer de cadres juridiques bien conçus et de les mettre en œuvre efficacement en vue de réaliser les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable, et noter qu'il est nécessaire d'augmenter les ressources allouées aux activités relatives au droit du développement.

Annexe**Liste des publications – octobre 2021 à septembre 2022***Études juridiques*

- Vapnek, J. and Boaz, P. 2021. *Legislative and regulatory frameworks for family farming*. FAO legal papers, No. 108. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb6922en>.
- Knox, J.H. and Morgera, E. 2022. *Human rights and the environment – The interdependence of human rights and a healthy environment in the context of national legislation on natural resources*. FAO Legal Papers No. 109. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb9664en>.
- Kenney, N. 2022. *Achieving de facto gender equality in land, forest and fisheries tenure – Scaling up the adoption of temporary special measures in national legal frameworks*. FAO Legal Papers No. 110. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb9701en>.
- Knight, R. 2022. *Tackling land corruption by political elites – The need for a multi-disciplinary, participatory approach*. FAO Legal Papers No. 111. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0079en>.

Notes juridiques

- Blondeau, S. and Korzenszky, A. 2022. *Family farming*. Legal Brief N. 8. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/cb8227en/cb8227en.pdf>.
- *Legislar para garantizar los derechos de las mujeres rurales en América Latina y el Caribe – Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe*. N. 8, 2021. <https://www.fao.org/3/cb7926es/cb7926es.pdf>.
- *Legislar para Promover la Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe – Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe*. N. 9, 2022. <https://www.fao.org/3/cb8765es/cb8765es.pdf>.
- *Legislar para prevenir y disminuir las pérdidas y desperdicios de alimentos – Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe*. N. 10, 2022. <https://www.fao.org/3/cc0664es/cc0664es.pdf>.
- FAO. 2021. *El reconocimiento constitucional del derecho a la alimentación adecuada en El Salvador*. Santiago Chile. <https://www.fao.org/3/cb8050es/cb8050es.pdf>.

Publications des partenaires

- GIZ and FAO. 2021. *Guidelines on Strengthening Gender Equality in Land Registration – Southeast Europe 2021*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb2857en>.
- FAO. 2021. *Legislating for an ecosystem approach to fisheries – Revisited – An update of the 2011 legal study on the ecosystem approach to fisheries*. FAO EAF-Nansen Programme Report No. 36. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb6750en>.
- UNIDROIT and IFAD. 2021. *UNIDROIT/IFAD Legal Guide on Agricultural Land Investment Contracts*. Rome. <https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2021/10/ALICGuidehy.pdf>.
- FAO. 2021. *Assessment of agricultural plastics and their sustainability. A call for action*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb7856en>.
- Cook, K., Rosenbaum, K. L. and Poulain, F. 2021. *Building resilience to climate change and disaster risks for small-scale fisheries communities. A human-rights-based approach to the implementation of Chapter 9 of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7616en>.

- FAO. 2021. *Consumer organizations and the right to adequate food– Making the connections*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3685en>.
- Pasarín Linares, V. 2022. *El rol de la normativa en la promoción de dietas saludables desde la perspectiva de los sistemas alimentarios - Ejemplos en América Latina*. Santiago de Chile, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7076es>.
- Nakamura, J.N. and Amador, T. 2022. *Legal report on the ecosystem approach to fisheries in Togo – An analysis of the ecosystem approach to fisheries in selected national policy and legal instruments of Togo*. FAO EAF-Nansen Programme Report No. 46. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0177en>.
- Nakamura, J.N., Amador, T. 2022. *Legal report on the ecosystem approach to fisheries in Ghana – An analysis of the ecosystem approach to fisheries in selected national policy and legal instruments of Ghana*. EAF-Nansen Programme No. 44. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb9563en>.
- FAO and UNCCD. 2022. *Technical Guide on the Integration of the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security into the Implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification and Land Degradation Neutrality*. FAO, Rome and UNCCD, Bonn. <https://doi.org/10.4060/cb9656en>.
- *Achieving SDG indicator 5.a.2 in the Western Balkans and beyond*. Partnerships for Gender Equality in Land Ownership and Control, Third Ed. 2022. <https://www.fao.org/3/cb9475en/cb9475en.pdf>.
- FAO. 2022. *A policy and legal diagnostic tool for sustainable small-scale fisheries – In support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8234en>.
- FAO. 2022. *Making way: developing national legal and policy frameworks for pastoral mobility*. FAO Animal Production and Health Guidelines, No. 28. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8461en>.
- *La protección de los derechos de las mujeres rurales en América Latina*. Estado actual de la legislación y políticas existentes en el contexto de post pandemia COVID 19. FAO. 2022. <https://intercoonecta.aecid.es/Gestin%20del%20conocimiento/Mujeres-Rurales-%20derechos.pdf>.
- FAO. 2022. *European good practices on land banking*. FAO Study and Recommendations. Budapest. <https://doi.org/10.4060/cb8307en> <https://www.fao.org/3/cb8307en/cb8307en.pdf>.